

**MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

N°43/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et quatorze octobre à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Procuration : Madame Florence ANDRE

Convocation en date du 06 octobre/2023

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

OBJET : CONVENTION PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON 2023 / 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année depuis 2021, les 5 communes du RPI du haut de la vallée signent une convention les engageant budgétairement ensemble au fonctionnement de l'école de St Vincent sur Jabron.

Monsieur le Maire présente cette convention aux conseillers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention de fonctionnement 2023/2024 du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues et les modalités qui en découlent**
- **AUTORISE Monsieur Maire à signer ladite convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 octobre 2023.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

